

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025**

Le 20 novembre 2025 à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Murielle GARRIGOU.

**PRÉSENTS :** MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, M BERNARD, MME MEYER, MME BAHOUNGE, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** M GUIRAUD qui a donné procuration à M. ROBERT  
 MME ROHEL qui a donné procuration MME GARRIGOU  
 MME NEOLIER qui a donné procuration MME BOURSEAU

**ABSENTES :** MME BOUDEAU, MME SANS, MME LANNELUC.

Après s'être assuré du quorum Mme GARRIGOU fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★★★

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9**

**NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12**

**DATE DE LA CONVOCATION : 7 novembre 2025**

**DATE DE L'AFFICHAGE : 25 novembre 2025**

★★★★★★★★

**RAPPORTEUR :** Madame Murielle GARRIGOU

**N° 050-25- OBJET :** Adhésion à l'offre de prévention HAI33

La Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 8 avril 2024, il a été décidé d'adhérer au service de médecine de prévention proposée par le Centre de Gestion de la Gironde et à l'autoriser à signer la convention afférente.

Cependant par courrier du 28 mai 2024, le Centre de Gestion a fait part à la collectivité de son impossibilité de prendre de nouveaux adhérents car il n'était pas en mesure d'assurer le suivi médical des agents du CCAS.

Pour pallier ce manquement, le 13 juin 2024 le CCAS a accepté le contrat adhésion proposé par AHI33, au cout de 110.88 € par agent dont la visite médicale s'effectue dans la Zac de Belloc à Lesparre.

Le Centre de Gestion de la Gironde par courrier du 11 mars 2025, nous a informé qu'il était désormais possible pour lui assurer la surveillance médicale des agents et a proposé l'adhésion à son offre de service au cout de 65 € par agent, dont la visite médicale sera effectuée par une infirmière sur la commune de Pauillac et par un médecin à Bordeaux ou en Visio.

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur la proposition du Centre de Gestion de la Gironde ou sur le maintien de l'adhésion à AHI33. Le cas échéant, le conseil voudra bien autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,  
 DECIDE À L'UNANIMITÉ**

↳ **D'approuver** l'adhésion du CCAS de Lesparre au contrat d'AHI33, destiné à la médecine de prévention des agents,

↳ **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026,

↳ **D'Autoriser** M. le Président à signer la convention afférente ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

A Lesparre-Médoc, le 21 novembre 2025


 Pour Copie conforme,  
 La Vice-Présidente du CCAS,  
 Murielle GARRIGOU

Auteur : Mme Murielle GARRIGOU, Vice- Présidente du CCAS, publié le 25 novembre 2025